

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT,

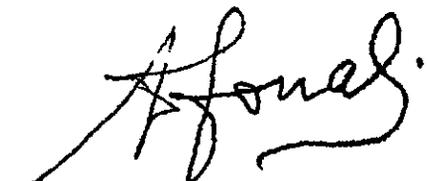
Vu la Constitution ;
Vu l'acte n° 44/EMSR du 12 décembre 1975 nommant le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement, Président du Conseil des Ministres ;
Vu le décret n° 75-541 du 18 décembre 1975 nommant les membres du
Gouvernement ;
Vu le décret n° 76-10 du 17 janvier 1976 portant nomination du Délégué
du Conseil d'Etat, chargé de la Recherche scientifique ;
Le Conseil d'Etat entendu,

DECRETE :

Article premier.- Monsieur Rodolphe ADADA, Délégué du Conseil d'Etat,
chargé de la Recherche scientifique est nommé, cumulativement avec ses fonctions
actuelles, Ministre des Mines et de l'Energie.

Article 2.- Le présent décret, qui abroge toutes dispositions
antérieures contraires, sera enregistré et publié selon la procédure d'urgence.

Fait à Brazzaville, le 7 janvier 1977


COMMANDANT MARIEN N'GOUABI.-

